



23-09-200 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant la circulation – route des Puymains et rue des Trois Ponts.
Ouest Bike Show Contest 16 et 17 septembre 2023
Annule et remplace l'arrêté 23-05-89

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants, L3221-4 du CGCT

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Vu la pétition présentée par **L'Association Ouest Bike Show Contest – mairie de Villeneuve en Retz 44580**

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur les voies communales des Puymains et des trois Ponts, afin de permettre le déroulement du meeting motos organisé par l'association mentionnée ci-dessus, les 16 et 17 septembre 2023.

ARRETE

- ARTICLE 1** *Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 23-05-89 du 09 mai 2023*
- ARTICLE 2** *Route des Puymains, et rue des Trois ponts, du 16 au 17 septembre 2023*
La circulation sera AUTORISEE.
Le stationnement des véhicules de toute nature sera INTERDITS rue des trois Ponts, des panneaux seront installés réglementairement.
La déviation initialement mise en place est annulée.
- ARTICLE 3** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 4** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 5** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 6** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 14/09/2023

Le Maire

Jean-Bernard FERRER

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz
Le pétitionnaire
Les Services Techniques
La Police Municipale

